

La multiplication, comment ça marche?

Alexandra Crompt, secrétaire de Vitiplant

Agroscope développe et crée des nouveaux cépages qui répondent aux besoins de la pratique: ils sont résistants aux maladies et aux ravageurs et permettent d'obtenir des vins de qualité. Une vingtaine d'années sont nécessaires à la recherche pour sélectionner des nouvelles variétés qui remplissent les objectifs fixés pour l'homologation. Cette étape réussie, le nouveau cépage n'est toutefois pas encore disponible pour être planté chez le viticulteur (voir schéma ci-après).

Prenons l'exemple d'une nouvelle obtention, «Nouvelito», développée par Agroscope. Dans un premier temps, il s'agit de constituer des têtes de clones de ce cépage, qui sont plantées dans le conservatoire transitoire. Ces clones font l'objet de différents tests virologiques, puis ils sont agréments, c'est-à-dire qu'ils figurent sur la liste officielle des clones homologués, conformément à l'Ordonnance fédérale sur les cépages. Cinq plants par clone sont ensuite maintenus dans le conservatoire des clones. Ils serviront de matériel initial certifié pour la prémultiplication.

Avant d'être disponible pour le viticulteur, le Nouvelito doit encore passer chez le pépiniériste. On

compte une quarantaine de professionnels en Suisse. Ils doivent être enregistrés auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et avoir reçu un agrément pour la mise en circulation de marchandises nécessitant un passeport phytosanitaire. Les pépiniéristes annoncent auprès de l'OFAG les parcelles dans lesquelles ils souhaitent multiplier des plants. Elles font l'objet de différents tests (ELISA, analyse nématologique, etc.), selon qu'il s'agit de nouvelles parcelles ou d'anciens vignobles. Les pépiniéristes reçoivent ensuite une décision d'admission ou de refus de la parcelle. Du matériel certifié ne peut être repiqué que sur une parcelle ayant été admise.

Chez le pépiniériste, les plants de clones de Nouvelito (matériel initial certifié provenant d'Agroscope) sont d'abord plantés dans une parcelle de prémultiplication appelée P1. Le matériel issu de cette première étape est marqué par des étiquettes blanches: il s'agit du matériel dit «de base». Il est ensuite multiplié dans une parcelle appelée P2, qui produira du matériel certifié, accompagné d'une étiquette bleue.

Le développement par Agroscope de nouveaux cépages et le travail de multiplication des pépiniéristes sont des processus très longs. Cependant, ils ont l'avantage indéniable de garantir au vigneron qu'il cultive des souches de vignes choisies pour leur identité, leurs caractères phénotypiques et l'état sanitaire de la plante mère.

Contrôle des parcelles de prémultiplication (P1) et de multiplication (P2).

	Court-noué ¹ Enroulement ² Bois noir ³	Premier contrôle	Répétition du contrôle	Pourcentage maximum de pieds manquants
Matériel de base (P1)	Test Elisa sur toutes les plantes	3 ans	6 ans	0%
Matériel certifié (P2)	Contrôle visuel de toutes les plantes Test Elisa sur un échantillon	5 ans	10 ans	5%

Source: Office fédéral de l'agriculture

¹ Complexe du virus du court-noué: Grapevine fanleaf virus (GFLV), Arabis mosaic virus (ArMV).

² Maladie de l'enroulement: Grapevine leafroll-associated virus 1 (GLRaV-1) et Grapevine leafroll-associated virus 3 (GLRaV-3).

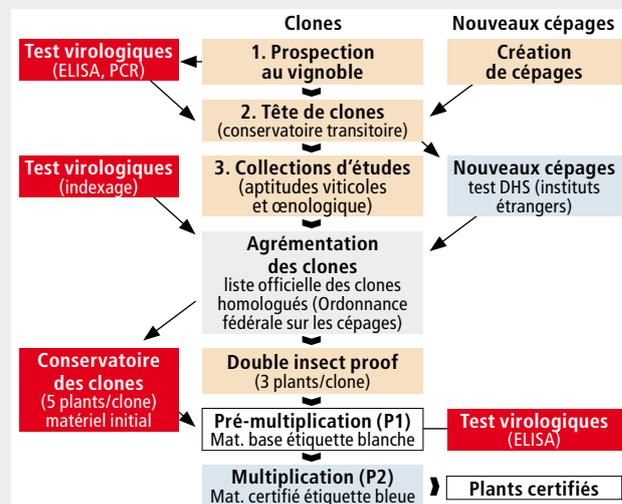
³ Bois noir: Grapevine bois noir phytoplasma.

Vitiplant

En achetant du matériel suisse certifié, vous assurez:

- l'authenticité et la pureté variétale du matériel;
- l'absence de virose grave;
- le maintien de valeur ajoutée en Suisse.

Sélection clonale et certification.



Source: Agroscope